Vente d'un lot de copropriété – Liste des pièces à fournir

Etat-civil (vendeur et acquéreur)	Bien vendu
- Personnes physiques	☐ Titre de propriété dans son intégralité ☐ Plans des biens vendus annexés au
☐ CNI ou passeport en cours de validité ☐ RIB signé au verso par le(s) titulaire(s)	règlement de copropriété Liste des meubles inclus dans le prix
du compte ☐ Copie du contrat de PACS (si pacsés) ☐ Copie du contrat de mariage et/ou du changement de régime matrimonial (si	de vente, article par article Dossier de diagnostics techniques Contrôle de conformité du raccordement au réseau
mariés) □ Copie du jugement de divorce (si	d'assainissement si obligatoire ☐ Dernier avis de taxe foncière
divorce déjà prononcé) Copie de l'ordonnance de non- conciliation (si en cours de divorce)	- <u>Si le bien était précédemment loué</u> Copie du bail
- <u>Personnes morales</u>	☐ Copie du congé délivré ou reçu☐ Copie de l'état des lieux de sortie du locataire
 ☐ KBis de moins de 3 mois ☐ Statuts certifiés conformes à l'original ☐ Désignation du gérant ☐ RIB de la société signé au verso par le gérant 	- Si des travaux ont été effectués dans le bien □ Copie des autorisations obtenues (mairie et syndicat des copropriétaires) □ Coordonnées des entreprises étant intervenues □ Copie de l'assurance dommageouvrage souscrite (si besoin), et du certificat d'acquit des primes
<u>Copropriété</u>	<u>Divers</u>
 □ Coordonnées du syndic □ Règlement de copropriété et tous ses modificatifs □ Procès-verbal des assemblées 	☐ Si le vendeur a un prêt hypothécaire à rembourser : coordonnées de l'agence s'occupant du prêt
générales des 3 dernières années Carnet d'entretien de l'immeuble Fiche synthétique Attestation d'immatriculation de la copropriété	De façon générale, le vendeur doit porter à la connaissance de l'acquéreur, de l'agence immobilière et de son notaire toute information utile dont il a connaissance.
Tous ces éléments peuvent être récupérés auprès du syndic ou directement sur votre espace en ligne si le syndic en a créé un.	
☐ Pré état daté du syndic (<i>ce document obligatoire fait le plus souvent l'objet d'une facturation par le syndic</i>)	

BÉNÉDICTE CONSTANTIN *notaire*